

## DÉLIBÉRATION N° CS 2023-04-057

### DÉCISION MODIFICATIVE N°3

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 6

Votants : 7

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 11 décembre, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 18 décembre 2023 à l'atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Alain FONTANAUD

*1 pouvoir de Monsieur Emmanuel JOBIN à Monsieur Jean GORIOUX*

**Présents / Membres suppléants****Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Isabelle COSSON – Lina BESNIER

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAZON  
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE  
Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN (*excusé*) – Éric GUINOISEAU  
Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD (*excusé*)  
Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)  
Philippe NEAU

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

1<sup>er</sup> décembre 2023

11 décembre 2023

**Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)**

1<sup>er</sup> décembre 2023

18 décembre 2023

**Publication (affichage) ou notification du :**

19 décembre 2023



**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11,

**Vu** la délibération n° CS 2023-01-007 du 06 février 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser les modifications ci-après :

- Aux chapitres 021 et 023, diminution des crédits de 2 300 000 € afin d'augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général),
- Au chapitre 67 (charges spécifiques), diminution des crédits de 420 000 € afin d'augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général),

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Section de fonctionnement</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	-	2 720 000,00 €	-	-
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	-	<b>2 720 000,00 €</b>	-	-
D-023-7213 : Virement à la section d'investissement	2 300 000,00 €	-	-	-
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	-	-	-
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	420 000,00 €	-	-	-
<b>Total D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>420 000,00 €</b>	-	-	-
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>2 720 000,00 €</b>	<b>2 720 000,00 €</b>	-	-
<b>Section d'investissement</b>				
R-021-7213 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	2 300 000,00 €	-
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	-	-	<b>2 300 000,00 €</b>	-
D-2051-10-7213 : Matériel informatique	10 000,00 €	-	-	-
<b>Total D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	-	-	-
D-2111-14-7212 : Déchetterie	30 000,00 €	-	-	-
D-21351-13 -7213 : Bâtiments	400 000,00 €	-	-	-
D-215731-109-7213 : Matériel roulant	30 000,00 €	-	-	-
D-2158-106-7213 : Matériel Outillage et Mobilier	50 000,00€	-	-	-
D-2158-11-7212 : Collecte sélective	200 000,00€	-	-	-
D-2158-14-7212 : Déchetterie	100 000,00€	-	-	-
D-21758-14-7212 : Déchetterie	50 000,00 €	-	-	-
<b>Total D 21 : immobilisations corporelles</b>	<b>860 000,00 €</b>	-	-	-



D-2313-13-7213 : Bâtiments	1 300 000,00 €	-		
D-2313-14-7212 : Déchetterie	130 000,00 €	-	-	-
<b>Total D 23 : immobilisations en cours</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	-	-	-
<b>Total section d'investissement</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	-	<b>2 300 000,00 €</b>	-
<b>Total Général</b>	<b>-2 300 000,00 €</b>		<b>-2 300 000,00€</b>	

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,  
6 membres présents, 7 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 19 décembre 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Jean GORIOUX**

La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

